



AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DE MARCHE

Appel d'offres – D-1791-A3 – travaux d'entretien de piste rurales y compris l'ouvrage d'Oubawol dans la région de Tambacounda Kédougou, Matam et Kolda

1. Date de lancement : **05/02/2026**
2. Nombre d'offres reçues et identité des entreprises : **Deux (02)**
 - **KELIMAN ENTREPRISE ;**
 - **GENERALE DES TRAVAUX.**
3. Montant de l'offre retenue :

Trois cent cinquante millions sept cent vingt mille sept cent quatre-vingts **(350 720 780) francs CFA TTC.**

4. Nom et adresse de l'attributaire provisoire :

- **GENERALE DES TRAVAUX**
- **Zac mbao, villa n°88**
Tel : 33 878 56 46
Courriel : direction@kelimane-entreprise.com

5. Délai d'exécution : **Le délai est de six (06) mois.**

La publication du présent avis est effectué en application de l'article 84, alinéa 3 du Code des Marchés Publics et ouvre un délai de recours gracieux auprès du Directeur Général de AGEROUTE SENEGAL, en vertu de l'Article 89 dudit Code, puis d'un recours auprès du Comité de Règlement des Différends placé auprès de l'organe chargé de la régulation des Marchés publics, en vertu de l'article 90 dudit code.

Le Directeur Général de l'AGEROUTE

Moustapha FALL